

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2020

Membres présents : 13

Agnès THIBAUT, Bernard CHAUVIN, Michel GIRAULT, Michel POULIN, Jean-Pierre AMOUREUX, Marina BANAS, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

Compte de Gestion commune et eau et assainissement

Compte Administratif commune et eau et assainissement

Délibération pour la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural

Point sur l'école

Atelier numérique privé

Organisation des élections

Subventions

Questions et informations diverses

Après que le compte rendu du conseil du 13 décembre 2019 ait été approuvé, Mme le Maire passe à l'ordre du jour.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2019 de la Commune :

Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 26 février 2020.

L'exercice 2019 présente cette année encore une section « investissements » importante (827 007,43 €) dans la mesure où elle retrace la poursuite des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de l'hôtel de la Croix Blanche en gîte de groupe (752 075,06 €).

Concernant la section de fonctionnement, les évolutions des montants constatés par rapport aux exercices précédents sont justifiées au regard d'une part des chantiers, d'autre part de la création du service périscolaire dont une partie du financement n'interviendra qu'en 2020.

Le déficit apparent de 151 672,39 € est à rapprocher des restes à réaliser d'un montant de 180 542,69 € (subventions) qui doivent être prochainement versés.

En réalité c'est un excédent de 28 870,30 € qui devrait apparaître.

La politique de rigueur reste à l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme le Maire le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de -151 672,39 € (- 150 353,90 € en investissement et - 1 318,49 € en fonctionnement) en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité (conformément aux textes hors présence de Mme le Maire, Michel GIRAUD comptabilisant les votes).

Affectation des résultats : les déficits de fonctionnement et d'investissement 2019 seront reportés respectivement sur l'année 2020

Compte de Gestion et Compte Administratif 2019 « Eau et Assainissement » :

Également examinés en commission des finances le 26 février 2020, celui-ci fait apparaître un excédent de 58 557,29 € (- 13875,74 € en fonctionnement et + 72 433,03 € en investissement). Si le résultat est positif, le déficit de fonctionnement ancien, même en baisse significative d'exercice en exercice, reste préoccupant et doit conduire à de nouvelles mesures.

Sur proposition de Mme le Maire, le compte de gestion « eau et assainissement » est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats : le déficit sera reporté en fonctionnement et l'excédent en investissement.

Analyses ciblées :

L'eau : Mme le Maire présente un tableau retraçant sur plusieurs années l'évolution du prix de l'eau achetée d'une part, de la facturation d'autre part. Il ressort que le prix de l'eau vendue à Marcilly est avantageux grâce à la gestion en régie. Ce document pourra servir de base à la mise en place de nouveaux tarifs.

La cantine : le rapprochement des recettes et des charges propres à ce service (public) montre que pour un prix de revient du repas de 6,47 €, le ticket réglé par les familles étant de 3 €, la commune participe pour la différence.

Création d'un PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) :

L'objectif étant d'être un acteur essentiel de l'aménagement et du développement de la Sologne (tourisme, économie...), celui-ci réunira dans un 1^{er} temps la Communauté de Communes Cœur de Sologne, la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Point sur l'École :

Lors d'un rendez-vous avec la Directrice Académique du Loir et Cher le 3 mars dernier, Mme le Maire a reçu la confirmation qu'en dépit de la baisse d'effectifs constatée à l'école, il n'y aurait pas de suppression de poste de professeur des écoles à la rentrée 2020. Par contre, à charge pour les communes, après les élections, d'étudier les possibilités de regroupement pédagogique les mieux adaptées pour la rentrée 2021.

Atelier numérique privé :

La commune a reçu une proposition de passage d'un atelier mobile, ½ journée par semaine, pour une aide au numérique, personnalisée et **payante**. Après avoir rappelé l'intérêt reconnu de la Maison des Services au Public installée à Neung sur Beuvron, offrant, entre autres, le même type de prestations **gratuitement**, le conseil a admis que pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, ce service pourrait être utile et donne une suite favorable à cette proposition. Cet atelier mobile, « Le coin du Net », pourrait se positionner place de l'Eglise.

Organisation des élections municipales du 15 mars 2020 :

Le tableau mis au point en séance sera diffusé dans les prochains jours.

Subventions :

Réveil de Marcilly : 600 €

Football club (orchestre des vœux du Maire) : 300 €

Fondation du Patrimoine : 75 €

Tour du Loir et Cher : 12 centimes par habitant, soit 90,60 €

Accord du conseil à l'unanimité

La demande du CFA ne peut être honorée : le CFA relève de la compétence Région.

Questions et informations diverses :

- Remise sur le tarif du gîte suite à une modification de date de réservation contrainte.
Unanimité
- Contrat avec l'entreprise VEILLAUX – renouvellement pour l'analyse des boues.
Unanimité
- Mention de 3 courriers émanant de Marcigaultais : les demandes examinées feront l'objet de réponses.

Dernier conseil de la mandature : Mme le Maire exprime ses remerciements aux conseillers qui ne « repartiront » pas. Chacun d'entre eux évoque l'intérêt, le plaisir de cette expérience, quoi qu'il en soit....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance

Le Maire